



## COMMUNE DE WEMMEL

### Conseil communal du 17 décembre 2009

#### Décisions

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)

**Présents :** Messieurs Carpriau Bernard, président-échevin, Van Langenhove Marcel, bourgmestre, Andries Christian, Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent, Noltinx Didier (à partir du point 2), Stevaert Tony, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène Thierry, De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto (à partir du point 5), Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Verbist, De Lille Robert, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden, Stubbe Alain, conseillers et Mme Luykx Johanna, Secrétaire

Application de l'article 252 du décret communal

Le président ouvre la séance.

La secrétaire donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé par le Conseil par 17 voix pour (Carpriau, Van Langenhove, Andries, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, Belgrado, Mme Moreau, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenberghe, Mme Govaere-Laurent, Mme Dewell, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt) et 4 abstentions (Mme Sarels, Verbist, Stubbe et De Lille) sur 21 membres ayant le droit de vote.

Avant de procéder au traitement des points figurant à l'ordre du jour, le point suivant est porté à l'ordre du jour sur proposition du président :

- désignation d'un représentant à l'assemblée générale extraordinaire d'Haviland

Le Conseil approuve cet ajout A L'UNANIMITE. Ce point est traité comme premier point de la séance publique.

Il y a 3 points supplémentaires à l'ordre du jour, qui seront traités en dernier lieu durant la séance publique.

- Rénovation des menuiseries extérieures de l'école primaire néerlandophone – Approbation du cahier des charges adapté en fonction des remarques d'Agion
- Rénovation des menuiseries extérieures de l'école primaire francophone – Approbation du cahier des charges adapté en fonction des remarques d'Agion
- Installation d'une antenne GSM au Zijp (point introduit par M. Verbist)

## SEANCE PUBLIQUE

1. Budget 2010 de l'asbl Wemmel Sport :  
Le président propose d'ajourner ce point.  
Cet ajournement est approuvé A L'UNANIMITE.

M. Noltinx intègre la séance.

2. Approbation de la modification budgétaire de la Fabrique d'église Saint-Servais pour l'exercice 2009 : par 21 voix pour et 1 abstention (De Lille Robert)
3. Approbation du budget de la Fabrique d'église Saint-Servais - 2010 : par 22 voix pour et 1 abstention (De Lille Robert)
4. Approbation du budget communal pour l'exercice 2010 : ajournée A L'UNANIMITE.  
Le président propose, vu l'urgence, de voter sur les douzièmes provisoires étant donné que le point du budget communal de l'exercice 2010 est retiré. Le Conseil marque son accord A L'UNANIMITE sur cette proposition.  
Douzièmes provisoires : approuvés A L'UNANIMITE.

Monsieur Galluccio intègre la séance.

5. Adaptation du règlement sur la taxe concernant la distribution d'imprimés publicitaires :  
Le président commente les adaptations conformément à la circulaire du Ministère flamand de l'Administration portant la convention environnementale relative aux déchets provenant des imprimés publicitaires.  
Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.
6. Adaptation de l'impôt sur la délivrance d'attestations de conformité consécutif au nouveau décret concernant l'imposition, la perception et le règlement des contestations concernant les taxes provinciales et communales :  
Le président commente ce point : ce règlement-taxe doit être adapté à la suite du décret du 30 mai 2008.  
Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.
7. Taxe communale sur les taudis, les logements insalubres, à l'abandon et sur les constructions inachevées :  
L'échevin Vander Voorde commente ce point.  
Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.
8. Extension de l'éclairage public – éclairage de la statue en provenance du Mexique – Square Faymonville :  
Le président commente ce point.  
Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.
9. Modification du règlement complémentaire de roulage : passage pour piétons Rue P. Vertongen à hauteur du Winkel :  
L'échevin Mertens commente ce point.  
Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.
10. Désignation du Président de la commission du Conseil communal concernant la mobilité :

L'échevin Mertens commente ce point et signale que M. Verbist a été désigné à l'unanimité des voix pour assumer la présidence de cette commission du Conseil communal, en remplacement de feu Madame Colier.

Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.

11. Plan de mobilité – Détermination du trajet de participation au plan stratégique :

L'échevin Mertens commente ce point.

Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.

12. Note concernant la manière de considérer l'environnement pour la période 2010-2013 :

L'échevin Vander Voorde commente ce point.

Ce point est approuvé par 22 voix pour et 1 abstention (Mme Dewell Nathalie)

13. Compensation des jours fériés légaux :

2 jours fériés qui coïncident avec un samedi ou un dimanche en 2010 sont fixés au 14 mai et au 12 novembre 2010.

Les 3 autres jours fériés qui coïncident avec un samedi ou un dimanche en 2010 pourront être pris conformément aux modalités des vacances annuelles.

Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.

14. Ratification de la désignation du représentant de la commune à l'Assemblée générale d'Havicrem : par 17 voix pour et 6 contre (Mertens Roger, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Verbist Eugène, De Lille Robert, Stubbe Alain).

15. Règlement communal concernant le soutien logistique aux associations : ce point est approuvé A L'UNANIMITE.

Le président explique la procédure.

L'amendement introduit par le conseiller Coomans de Brachène est soumis au vote ; il s'agit de l'amendement suivant :

- Ecole primaire communale néerlandophone :

Finalités : le point est adapté en ce sens :

« activités après les heures de classe, stages de vacances et activités destinées aux enfants et jeunes, ainsi que l'exposition annuelle du Cercle Laermans à l'occasion du marché annuel »

Cet amendement est approuvé A L'UNANIMITE.

Le vote sur le fond :

Concernant le règlement : A L'UNANIMITE

Concernant la mise à disposition permanente : A L'UNANIMITE

Concernant la rétribution pour l'utilisation des locaux communaux pour des activités occasionnelles : A L'UNANIMITE

16. Désignation d'un représentant à l'assemblée générale extraordinaire d'Haviland :

Monsieur Belgrado est désigné par 16 voix pour, 5 contre (Mertens Roger, Galluccio Roberto, Verbist Eugène, De Lille Robert, Stubbe Alain) et 2 abstentions (Belgrado Louis, Mme Sarels Jeannine) en tant que représentant et Mme Moreau en tant que représentante suppléante avec le même vote.

17. Rénovation des menuiseries extérieures de l'école primaire néerlandophone – Approbation du cahier des charges adapté en fonction des remarques d'Agion :

Le président commente ces remarques.

Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.

18. Rénovation des menuiseries extérieures de l'école primaire francophone – Approbation du cahier des charges adapté en fonction des remarques d'Agion :

Le président commente ces remarques.  
Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.

## **QUESTIONS ORALES POSEES PAR LES CONSEILLERS**

### **1. Par Monsieur DE LILLE**

---

- Demande s'il est possible de prévoir dans le règlement d'ordre intérieur qu'un conseiller communal puisse donner une présentation Powerpoint pour commenter son point de vue sur un point fixé à l'ordre du jour.

Le président répond qu'il y a lieu de vérifier cette possibilité et de l'examiner d'un point de vue juridique.

Sur le plan technique, aucune objection n'est soulevée, à condition que les transparents soient déposés dans le délai légal prévu par l'article 22 du nouveau décret communal.

### **2. Par Monsieur T. COOMANS DE BRACHENE**

---

- Déclare que le drapeau belge de la maison communale est usé et abîmé. Un nouveau drapeau sera placé.

- En ce qui concerne la Chaussée de Bruxelles, il a pris acte du fait que la commune est responsable de l'entretien dans l'agglomération.

L'échevin Vander Voorde répond qu'il sera donné suite à ce point.

- Il demande comment il se fait que de nouvelles poubelles n'ont pas encore été installées comme promis.

L'échevin Vander Voorde répond qu'il demandera au service Environnement de s'en occuper dans les meilleurs délais.

### **3. Par Mme DEWELL**

---

- Demande que tous les documents (e.a. également le texte intégral de la note sur la manière de considérer l'environnement) soient publiés sur Vera.

### **4. Par Mme VAN BADEN**

---

- Souligne la recrudescence des vols pendant la période des fêtes de fin d'année.

Le bourgmestre affirme que la police est au courant et fera le nécessaire.

## **SEANCE A HUIS CLOS**

19. Académie communale de musique – Désignation d'enseignants temporaires à charge de la caisse communale

Ces désignations sont, par vote secret, approuvées par 22 voix pour et 1 abstention.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 18 janvier 2010

Wemmel, le 20 janvier 2010  
Par ordonnance :  
La Secrétaire  
(s) Mme J. LUYKX

Le Président  
(s) B. CARPRIAU